



Rapport de la 6^e réunion du Sous-comité permanent **LEADER/DLAL**

Bruxelles, 31 janvier 2019



Introduction

09.30 – 09.45

Remarque : les présentations peuvent être téléchargées en cliquant sur le lien prévu à cet effet

Accueil et
introduction

Neda Skakelja,
DG AGRI

John Grieve, PC du
REDR

Mme Skakelja accueille les participants à la 6^e réunion du Sous-comité permanent LEADER et Développement local porté par les acteurs locaux. Elle les informe que 3 070 GAL sont désormais « actifs » dans la base de données GAL gérée par le REDR et que la mise en œuvre de LEADER en termes d'exécution du budget est en moyenne de 14 % au niveau de l'UE et de 5 à 40 % dans les États membres (EM). L'[ordre du jour](#), présenté par le Point de contact du REDR, est structuré de façon à fournir un aperçu des dernières avancées en matière de LEADER/DLAL jusqu'à présent et à permettre un débat sur la façon d'évaluer les réalisations de LEADER ainsi que de communiquer sur ce thème.

09.45 – 10.30

[Cadre législatif de la PAC](#), Guido Castellano, Karolina Jasińska-Mühleck, DG AGRI, Commission européenne

Guido Castellano et Karolina Jasińska-Mühleck dressent un état des lieux des propositions relatives au cadre législatif de la PAC et de leurs principales implications pour les EM. M. Castellano souligne que l'un des objectifs des prochains mois est d'examiner les questions relatives à l'évaluation des performances et à l'apurement des dépenses. Les négociations officielles avec le Conseil et le Parlement devraient débuter à l'automne 2019.

Q&R

Mme Jasińska-Mühleck se penche sur les conséquences des nouvelles propositions pour LEADER, en particulier la possibilité pour les États membres de concevoir un soutien adapté aux objectifs et à la spécificité de l'outil, ainsi qu'au contexte local. Elle souligne les liens qui existent entre le FEADER et le RPDC (Règlement portant dispositions communes), y compris les dispositions communes du DLAL qui sont aussi applicables à tous les Fonds ESI.

Les membres du Sous-comité soulèvent plusieurs points et questions. Des indicateurs de résultats sont nécessaires pour réaliser le suivi de la mise en œuvre des politiques et des progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs. Établir des objectifs a posteriori chaque année est difficile dans le cadre de LEADER mais peut s'avérer plus facile dans le cas d'autres mesures. M. Castellano répond que LEADER ne serait que l'une des interventions contribuant aux indicateurs de résultats au niveau des plans pour la PAC. Il serait nécessaire de disposer de jalons annuels montrant la contribution de LEADER. Les EM peuvent justifier dans leurs rapports annuels tout écart par rapport à la valeur prévue pour l'indicateur.

En cas d'utilisation d'un fonds chef de file pour une SDL plurifonds, celle-ci peut-elle être mise en œuvre selon les règles du FEADER ? La DG AGRI répond que cela figure assurément parmi les diverses possibilités. Le principe du fonds chef de file a été introduit pour résoudre le problème posé par l'application de différentes règles pour chaque fonds utilisé. Mme Jasińska-Mühleck recommande de planifier au plus tôt ce processus, qui implique la participation de l'ensemble des autorités compétentes. Les conditions d'éligibilité et toute délégation de fonction doivent être convenues dès le départ et figurer dans les documents de programmation concernés. L'intention serait d'avoir un seul système de demande et de contrôle couvrant toutes les SLD plurifonds. Les paiements, y compris une éventuelle délégation pour leur exécution, devraient suivre les règles du fonds spécifique.

Un participant fait remarquer que de nombreux programmes accusent du retard, en partie à cause de la nécessité pour LEADER d'accéder à des fonds publics nationaux qui ne sont pas toujours débloqués à temps. Interrogée sur l'inclusion éventuelle de

nouvelles règles dans le nouveau programme pour éviter ce problème, la DG AGRI répond qu'il n'y a pas de solutions à l'échelle de l'UE, que ce soit pour LEADER ou d'autres types d'interventions.

Une clarification est demandée pour savoir si LEADER peut soutenir des infrastructures et des activités de lancement d'entreprises dans le nouveau programme, sachant qu'une démarcation entre le FEDER et le FEADER a été mentionnée dans la présentation. La DG AGRI confirme que cette règle de démarcation ne s'applique pas à LEADER, ce qui offre aux GAL un maximum de liberté pour planifier et déterminer ce qu'ils soutiendront sur leur territoire ; ce sujet fait également l'objet d'un débat au Conseil.

Une préoccupation est exprimée concernant le fait que, si l'approbation des propositions législatives sur la PAC n'est pas achevée sous l'actuel Parlement européen, des règles transitoires pourraient s'imposer. La DG AGRI confirme son hypothèse de travail qui consiste à lancer la nouvelle période de programmation en 2021. Si des retards devaient survenir, la Commission établirait des règles transitoires au moment voulu.

Activités de soutien, progrès et priorités du REDR

10.30 – 10.45

[Aperçu des activités de soutien LEADER par le PC du REDR](#), John Grieve, Peter Toth, PC du REDR

John Grieve et Peter Toth informent les participants des activités de soutien relatives à LEADER menées cette année, notamment la refonte de la page web Ressources de LEADER et les travaux du Groupe de travail mené par les praticiens (GTP) sur la simplification de LEADER. Ils encouragent leurs collègues à continuer de mettre à jour la base de données GAL et à tirer le meilleur parti de l'outil de recherche de partenaires afin de stimuler les activités de coopération transnationale (CTN).

Mme Jasińska-Mühleck confirme qu'un atelier consacré aux options de coûts simplifiés (OCS) sera organisé avant l'été. Les EM doivent permettre l'utilisation des OCS dans leurs PDR. Les GAL et les AG/courtiers en informations sont invités à suggérer des idées réalisables à examiner avec la CE. Quant aux EM, ils sont encouragés à proposer des questions, suggestions et thèmes pertinents pour les débats de l'atelier.

Q&R

En réponse à la question de savoir si la base de données GAL du REDR a un lien direct avec le SFC, il est précisé que ce n'est pas le cas mais que la page web du SFC affiche un lien vers cette base de données. Pour répondre à la question de savoir si les GAL peuvent assister aux réunions du GTP sur la simplification, le PC indique que, pour le moment, ce GTP est destiné aux AG/AP et aux RRN qui élaborent des suggestions à soumettre aux GAL pour être discutées ultérieurement.

10.45 – 11.15

[Coopération LEADER – progrès et priorités](#), Peter Toth, Veneta Paneva, PC du REDR

Les intervenants montrent aux participants comment mener des recherches dans la base de données GAL et d'identifier des offres de coopération LEADER/DLAL sur le site web du REDR, et comment utiliser la fonction de recherche de l'outil de recherche de partenaires de DLAL. Ils leur expliquent également les différents rôles assumés par les gestionnaires nationaux, ainsi que les gestionnaires s de GAL et leur personnel par rapport à la base de données GAL. Le volet LEADER/DLAL du site web propose à ce jour 34 fiches techniques consacrées aux règles et procédures nationales et régionales, ainsi que des orientations et outils de la DG AGRI et du REDR. Le SFC contient 81 projets de CTN notifiés, dont le groupe le plus nombreux concerne deux EM de l'UE.

Amélioration de la mise en œuvre, de la performance et des réalisations de LEADER

11.45 – 13.00

Amélioration de la mise en œuvre, de la performance et des réalisations de LEADER, John Grieve, Peter Toth, Susan Grieve, PC du REDR

La [présentation](#) met en évidence plusieurs points où une action s'impose pour optimiser la mise en œuvre de LEADER au cours des périodes de programmation actuelle et future, des actions dont la nécessité est apparue au cours des diverses activités du REDR pendant l'année 2018.

Ces activités comprennent la [5^e réunion du Sous-comité LEADER/DLAL](#) (mars 2018), le [séminaire du REDR sur le thème « LEADER : agir à l'échelle locale dans un monde en changement »](#) (octobre 2018), les [conclusions tirées de l'enquête menée auprès des GAL](#) et les réunions des Groupes de travail menées par les praticiens sur la coopération et l'innovation LEADER du REDR.

Débat

Les points d'action clés répertoriés dans ce cadre portent sur les nécessités suivantes :

- Améliorer le partage d'informations et la coordination, tant de pair à pair qu'entre tous les acteurs impliqués dans la chaîne de mise en œuvre de LEADER.
- Mener des activités de renforcement des capacités telles qu'événements et plateformes pour GAL et AG afin d'assurer une compréhension commune et une gouvernance adéquate.
- Assurer la simplification, l'harmonisation et la flexibilité dans la mise en œuvre pour assurer un soutien approprié aux GAL.
- Améliorer la communication et le travail en réseau pour mettre en évidence la valeur ajoutée de LEADER et augmenter la transférabilité de ses réalisations (y compris par l'utilisation d'indicateurs qualitatifs enrichis).
- Accorder des ressources adéquates et de la confiance à l'innovation locale, tout en tenant compte de la diversité des contextes locaux.

Les discussions sur le thème « Amélioration de la mise en œuvre de LEADER » s'articulent autour de trois questions principales, sur lesquelles on peut agir grâce aux suggestions d'actions suivantes :

1. **Minimisation des actuels goulets d'étranglement de la mise en œuvre :**
 - Permettre la créativité et la flexibilité pour affronter les problèmes.
 - Trouver le juste milieu entre les règles, les orientations et l'indépendance des GAL.
 - Améliorer la communication au niveau des EM afin de s'atteler correctement aux problèmes des GAL.
 - Simplifier les systèmes de mise en œuvre en établissant une action plus coordonnée entre EM.
 - Améliorer la communication et la collaboration entre les GAL, les AG, les RRN et la Commission européenne (p. ex. sur les initiatives couronnées de succès et les enseignements tirés).
 - Assurer un financement suffisant de l'administration et de l'animation, p. ex. l'utilisation améliorée et accrue des montants forfaitaires.
 - Améliorer et étendre l'utilisation des systèmes informatiques et des nouvelles technologies.
 - Améliorer le soutien au suivi et à l'évaluation.
 - Renforcer le soutien à l'innovation locale par une politique rationalisée.
2. **Optimisation des facteurs de réussite au cours de la période actuelle:**

- Améliorer la communication et la collaboration entre les GAL, les AG et les bénéficiaires par des contacts plus fréquents entre les GAL et les AG.
 - Renforcer les capacités des GAL, notamment grâce à des orientations détaillées sur les OCS, les montants forfaitaires et les projets parapluies.
 - Améliorer la communication et la diffusion par les GAL des bons projets et des réalisations de LEADER ; accroître la visibilité du soutien de LEADER.
 - Investir 20 % du temps des GAL dans l'apprentissage de pair à pair et le travail en réseau.
 - Impliquer davantage les parties prenantes, en particulier les jeunes, dans la conception des stratégies locales.
 - Augmenter le nombre de propositions de projets à soumettre aux GAL pour assurer un processus fluide en cas d'échec.
 - Suivre une approche globale de l'innovation LEADER, comprenant notamment des activités d'animation des GAL, des formations et le recours à des services de consultance.
- 3. Optimisation des facteurs de réussite au cours de la programmation future (période après 2020) :**
- Mettre en place un système de contrôle plus orienté sur les risques (à décider au niveau des EM).
 - Préserver l'esprit de développement de LEADER : au-delà du financement de projets, reconnaître le renforcement des capacités comme un facteur de réussite crucial dans les forums européens et nationaux.
 - Accroître les échanges entre EM afin de concilier les diverses règles et pratiques de mise en œuvre du DLAL ; il est nécessaire de mener un dialogue constant entre les acteurs nationaux concernés et des échanges de pair à pair au niveau de l'UE.
 - Améliorer les indicateurs et l'évaluation de la valeur ajoutée de LEADER en termes d'impacts économiques et territoriaux et en tant que moyens de mobiliser les citoyens.
 - Permettre que les projets innovants soient évalués sur la base d'indicateurs qualitatifs, non chiffrables.
 - Travailler de façon collaborative tout au long de la chaîne afin d'assurer une mise en œuvre de LEADER efficace et rapide dans le cadre des plans stratégiques pour après 2020.
 - Assurer une simplification et un allègement du fardeau administratif et éviter la surréglementation, notamment en préparant en temps utile la période après 2020.
 - Recourir aux OCS, notamment pour les projets innovants.
 - Faciliter la CTN en approuvant les projets en temps utile.
 - Assurer l'indépendance des GAL et leur qualification adéquate en renforçant leurs capacités.

Assurer les résultats et la valeur ajoutée : autoévaluation des GAL

14.30 – 15.45

[Autoévaluation des GAL](#), John Grieve, PC du REDR

John Grieve fait le point sur les conclusions des autoévaluations des GAL dégagées lors du séminaire de Rust et présente trois exemples d'approches actuelles d'autoévaluation considérées du point de vue d'une autorité de gestion, d'un GAL et d'un réseau.

Afin d'assurer les résultats et la valeur ajoutée, il a été demandé aux GAL d'Autriche d'inclure dans leur SDL un chapitre consacré au suivi et à l'évaluation. Ce chapitre traite notamment du suivi des structures internes des GAL et de l'utilisation

Autoévaluation des GAL en Autriche, Julian Gschnell, AG de l'Autriche

obligatoire d'un système de suivi orienté sur les impacts, afin de déterminer « qui fait quoi, quand et comment ». Ces informations sont communiquées à l'AG par les GAL, en général par l'intermédiaire d'un Conseil de gestion de la qualité. Pour 2019, un reporting renforcé est prévu.

Autoévaluation des GAL en Finlande, Marjo Tolvanen, GAL Sepra

En Finlande, l'autoévaluation des GAL est intégrée dans le système de gestion de la qualité. Marjo explique pour quelles raisons ce système de gestion active de la qualité a été mis en place et comment il a été mis en place avec le soutien et les conseils des RRN et des cellules d'animation sur la base de l'expérience acquise au cours de la période 2007-2013. Elle précise que l'autoévaluation s'effectue selon des critères établis, de façon programmée et selon les points de vue respectifs du client, de l'économie et du développement.

Autoévaluation des GAL en France, Lucie Paquet, AG de l'Île de France et Dorian Spaak, GAL Plateau de Saclay

L'AG de l'Île de France a externalisé la conception d'un outil d'évaluation, qui est maintenant mis en œuvre par tous ses GAL. Chaque GAL dispose d'un cadre spécifique mais les indicateurs des mesures d'animation et de coopération sont communs. Le système d'évaluation a été conçu pour mesurer l'impact, impliquer les parties prenantes et construire une vision partagée ; il peut être utilisé par les GAL ou des parties externes. Les GAL peuvent utiliser les résultats de l'autoévaluation comme un outil de prise de décision pour guider leur SDL et promouvoir la valeur ajoutée de LEADER sur un territoire plus large. Réaliser une autoévaluation à l'aide de cette approche en réseau est un moyen efficace de maintenir l'implication des gens dans les GAL en assurant l'ouverture et la franchise.

Débat

Les participants mènent ensuite une discussion sur la façon de réaliser l'autoévaluation et d'en assurer le suivi.

Quelles actions avez-vous adoptées pour promouvoir / réaliser l'autoévaluation ?

- Pour promouvoir l'autoévaluation, il importe d'y associer la société civile plus large car des « sentinelles » locales sont nécessaires. Seul le GAL peut accomplir ce travail.
- Il faut promouvoir l'évaluation comme une activité positive, non comme une corvée de surveillance. Les résultats sont utiles pour attirer l'attention sur le bon travail des GAL.
- Dès le départ et jusqu'à la fin du programme, il est important de mobiliser des fonds suffisants pour investir dans l'évaluation.
- Les nouvelles technologies ont été exploitées pour promouvoir l'autoévaluation, p. ex. une petite enquête publiée via Google Forms a récolté 200 réponses locales. La presse locale a également été sollicitée.
- L'ensemble des parties prenantes de la chaîne de mise en œuvre devraient réaliser une autoévaluation, même les AG. Des audits de pair à pair entre AG sont recommandés.
- Il est suggéré de créer des liens entre les EM de l'UE. L'autoévaluation sera intégrée dans la programmation afin de permettre l'évaluation de pair à pair entre EM.

Quelles actions s'imposent à la suite de l'autoévaluation ?

- Les activités spécifiques des GAL seront inspirées des résultats de leur autoévaluation.
- Communiquer les résultats au reste de la société civile et prendre les éventuelles actions correctives.
- Mobiliser davantage de parties prenantes locales.

- Veiller à l'intégration des résultats dans la planification des futures mesures de la SDL.
- L'autoévaluation de LEADER devrait tenir compte du contexte de développement plus général (autres fonds territoriaux, etc.).

Assurer les résultats et la valeur ajoutée : Communication

14.30 – 15.45

[Communiquer au sujet des pratiques et réalisations de LEADER](#), John Grieve, PC du REDR

[Communiquer au sujet de LEADER en Allemagne](#), Anke Wehmeyer, Cellule d'animation du Réseau rural allemand

Débat

Ce débat souligne l'importance actuelle et future de la communication au sujet des pratiques et réalisations de LEADER, et ce qui fait la particularité de cette approche.

Pour mesurer la réussite de LEADER, il convient d'établir une distinction entre les indicateurs quantitatifs fondamentaux et les indicateurs qualitatifs supplémentaires. Ces derniers peuvent donner une image plus complète et convaincante de la valeur réelle d'un projet LEADER.

Le rôle de communication des GAL est souligné quant à leur capacité à toucher le grand public mais aussi à recueillir des informations des AG.

La présentation d'Anke Wehmeyer donne des exemples de la façon dont la cellule d'animation du RRN allemand communique au sujet de LEADER. En plus d'une couverture régulière dans les principaux canaux et publications de la cellule d'animation (magazine, lettre d'information, site web et réseaux sociaux), LEADER fait également l'objet d'activités de communication dans le cadre d'un concours de projets, dont le lauréat est annoncé lors de la Journée verte internationale annuelle. De plus, la cellule d'animation gère une base de données en ligne de 900 projets LEADER et a réalisé de courtes vidéos sur certains d'entre eux.

Dans ce débat, les participants définissent des moyens afin de mieux communiquer sur les pratiques et réalisations de LEADER avec trois groupes distincts de parties prenantes :

- les décideurs et les développeurs de politiques ;
- les responsables de la mise en œuvre des politiques ;
- les bénéficiaires et le grand public.

Décideurs et développeurs de politiques : dans chaque EM, il est important d'identifier ces personnes. Il s'agit souvent de politiciens ou de hauts fonctionnaires qui décident du budget et conçoivent le cadre global. Les GAL ne sont pas nécessairement en contact étroit avec ces groupes. Il est crucial d'identifier les bonnes personnes dans chaque contexte et de cibler à la fois le message et la méthode pour toucher ce public spécifique.

Le message le plus important à transmettre aux politiciens est que LEADER/DLAL est une méthode relativement peu coûteuse d'instaurer la confiance et de renouer avec une grande partie des habitants des zones rurales qui ont parfois l'impression d'être exclus des grandes évolutions. Pour ce faire, cette approche va plus loin que la seule création d'emplois : elle améliore la qualité de la vie et renforce le tissu de la société rurale de façons très importantes mais difficiles à mesurer.

Des histoires de la vie réelle, racontées par des gens qui ont vu leur vie s'améliorer, peuvent s'avérer un moyen particulièrement percutant de transmettre le message général aux décideurs politiques. Les participants estiment que les décideurs politiques ont besoin de voir que ce message est étayé par des faits et chiffres. De plus, selon eux, c'est pour cette raison qu'il importe de faire beaucoup plus pour mesurer les bénéfices intangibles de LEADER et communiquer à ce sujet.

Responsables de la mise en œuvre des politiques : montrer que LEADER fait « du bon travail » en offrant ce dont le territoire du GAL a besoin est extrêmement important. Cette approche flexible et dynamique apporte des bénéfices réels qui répondent à une grande diversité de besoins. Les GAL et les « champions locaux » sont les plus à même de faire passer ce message. Des participants jugent également important d'envisager de faire appel à « des personnes qui parlent le langage des responsables de la mise en œuvre des politiques ». Selon eux, les canaux de communication les plus efficaces seraient dans ce cas les médias numériques, notamment audio et/ou vidéo, les podcasts, etc., mais pas les médias imprimés. Ces médias permettent de montrer les bénéfices apportés par LEADER selon la perspective des gens, sans rester à un niveau abstrait.

Les bénéficiaires et le grand public : les aspects les plus importants à souligner auprès de ces parties prenantes sont le caractère unique et la méthode spécifique de l'approche LEADER. LEADER est un exemple positif d'une initiative à l'échelle de l'UE, créée et mise en œuvre dans des communautés locales afin de répondre à des besoins locaux distincts. Partager des exemples réels et communiquer plus largement peut être une source d'inspiration et de motivation pour d'autres personnes qui envisagent de participer à LEADER. Les partenariats des GAL et les bénéficiaires actuels sont les plus crédibles pour concrétiser cela. Afin de promouvoir les réalisations de LEADER, un GAL a organisé des « visites actives ». Par exemple, les randonnées cyclistes pour parcourir son territoire et, au passage, visiter des projets LEADER ont eu beaucoup de succès et permis, sur un mode convivial, de montrer les bénéfices des projets sur le terrain.

Séance de clôture

16.45 – 17.00

Séance de clôture
et prochaines
étapes

Neda Skakelja (DG AGRI) remercie l'ensemble des collègues pour les contributions apportées durant cette longue journée biendense. Au sujet de l'avenir, les collègues montrent beaucoup d'intérêt et se posent de nombreuses questions, ce qui souligne la nécessité d'une communication continue et de nouveaux échanges.

Denombreux débats doivent être conduits au niveau des EM, qui doivent, en application du principe de subsidiarité, trouver comment mettre en œuvre LEADER sur leur territoire national à l'avenir.

Une chose est sûre : une communication continue et de la flexibilité à tous les niveaux sont nécessaires pour remédier aux goulets d'étranglement du programme actuel.

Outre le maintien d'une flexibilité et une adaptabilité suffisantes pour trouver des solutions, il est impératif d'évaluer ce qui fonctionne dans LEADER. L'autoévaluation peut être très efficace pour montrer les résultats et la valeur ajoutée des GAL et de l'approche LEADER. Enfin, peu importe à quel point nous travaillons bien dans LEADER si la communauté LEADER est la seule à le savoir et qu'il n'y pas de preuve pour le démontrer. À ce stade du processus, la démonstration, la communication et la présentation des réalisations de LEADER revêtent une importance vitale.